

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République – titre VII,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017portant approbation du nouveau cadre pour le patrimoine,
- VU** la délibération n° 17/286 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017adoptant le nouveau règlement des aides relatif à la politique du patrimoine,
- VU** la délibération n° 18/112 AC de l'Assemblée de Corse du 28 avril 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les conventions avec l'Autorité de Gestion et interpartenariale relatives au projet « GRITACCESS » Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible,
- VU** la convention Autorité de Gestion – Chef de file pour la réalisation du projet Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible - GRITACCESS,
- VU** la convention interpartenariale pour la réalisation du projet Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible - GRITACCESS,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 18/140 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018, portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018- du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 2018,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le projet de convention entre la Collectivité de Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse, partenaire associé de la Collectivité de Corse pour le projet « GRITACCESS », Grand Itinéraire Tyrrhénien Accessible, joint en annexe à la présente délibération. Cette convention est relative aux modalités de mise en œuvre des activités réalisées par l'Agence du Tourisme de la Corse dans le cadre du projet GRITACCESS.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention entre la Collectivité de Corse et l'Agence du Tourisme de la Corse, relative aux modalités de mise en œuvre des activités réalisées par l'Agence du Tourisme de la Corse dans le cadre du projet GRITACCESS.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI